



Pratique Professionnelle



En matière de gestion du patrimoine de la personne protégée, les actions à mener sont encadrées par la loi et des décisions prises peuvent découler d'importantes conséquences civiles et pénales pour le MJPM qui est tenu à une gestion prévoyante, active et prudente. La portée des préconisations patrimoniales ne peut être guidée que par la recherche du seul intérêt de la personne protégée et le respect de sa volonté. Mais, comment être sûr de ne pas se tromper quand des professionnels vous proposent des produits pour lesquels ils ont un intérêt financier ? Comment appréhender à l'ouverture d'une mesure de protection, les éléments du patrimoine de la personne protégée ? Quels sont les écueils à éviter ?

Date et lieu de formation

Formation à distance à partir de l'outil VISIO FNMJI

Le **7 mars 2023**
De **10h00 à 12h00**

Nos tarifs

Adhérent FNMJI : 80 €
Salariés des adhérents : 96 €
Non adhérent FNMJI : 145 €

Les prérequis pour s'inscrire à la formation

Aucun

Pour toutes demandes d'informations

formation@fnmji.fr



Module

Les nombreuses propositions d'épargne : points de vigilance dans l'intérêt de la personne protégée

La finalité de la formation

A l'issue de la formation, les professionnels disposeront d'un « fléchage » dans les documents et identifieront les informations clés à connaître pour faire respecter les droits de la personne protégée et sa volonté.

Au programme

- La « découverte » de la personne protégée et de sa situation patrimoniale
- Les points de vigilance à avoir pour :
 - Les livrets d'épargne à vue
 - L'épargne à terme
 - Les comptes titres et PEA
 - Les assurances-vie et les contrats de capitalisation
 - L'épargne handicap
- Les documents et informations clés
- Les conséquences fiscales dans le choix du placement
- La responsabilité du MJPM dans le suivi du patrimoine mobilier de la personne protégée

Notre expert

Jean-Marie SECCHI, *expert auprès de la FNMJI, conseil en gestion de patrimoine*

Nos méthodes pédagogiques

Formation participative et interactive.
Elle est découpée en plusieurs séquences : apports théoriques et d'échanges à partir de l'outil visio FNMJI.

Nos modalités d'évaluation

Par questionnaires numériques transmis à chaque participant.

Accessibilité handicap

La FNMJI demande à être informée sur les situations de handicap des participants afin d'adapter les modalités pédagogiques aux objectifs de la formation, de prendre en compte les moyens de compensation du handicap.

Contact du référent handicap :
presidence@fnmji.fr